



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES  
IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

**Vingt-sixième session**

**REPARTITION DES COMPETENCES ET DROITS DE VOTE**

**ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET SES ÉTATS MEMBRES SELON L'ARTICLE II PARAGRAPHE 5 DU  
REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Point	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour <b>Compétence États membres. Vote États membres.<sup>1</sup></b>	CX/FICS 23/26/1
2	Questions émanant de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires <b>Compétence partagée. Vote Union européenne</b>	CX/FICS 23/26/2
3	Informations sur les activités de la FAO et de l'OMS et des autres organisations internationales portant sur les travaux du CCFICS <b>Compétence partagée. Vote États membres.</b>	CX/FICS 23/26/3
4	Avant-projet de directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA)	CX/FICS 23/26/4
4.1	- Observations à l'étape 3 (en réponse à la CL 2023/09/OCS-FICS) <b>Compétence partagée. Vote Union européenne.</b>	CX/FICS 23/26/4 Add. 1
5	Avant-projet de consolidation des Directives du Codex relatives à l'équivalence	CX/FICS 23/26/5
5.1	- Observations à l'étape 3 (en réponse à la 2023/10/OCS-FICS) <b>Compétence partagée. Vote Union européenne.</b>	CX/FICS 23/26/5 Add. 1
6	Avant-projet d'orientations relatives à la prévention et au contrôle de la fraude alimentaire	CX/FICS 23/26/6
6.1	- Observations à l'étape 3 (en réponse à la CL 2023/11/OCS-FICS) <b>Compétence partagée. Vote Union européenne.</b>	CX/FICS 23/26/6 Add. 1

<sup>1</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

7  7.1	<p><b>Avant-projet de Principes et directives sur l'utilisation d'audits et de vérifications à distance dans les cadres réglementaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations à l'étape 3 (en réponse à la CL 2023/12/OCS-FICS)</li> </ul> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FICS 23/26/7</p> <p>CX/FICS 23/26/7 Add. 1</p>
8	<p><b>Document de discussion sur la révision et la mise à jour des Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires (CXG 60-2006)</b></p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FICS 23/26/8</p>
9	<p><b>Révision et mise à jour de l'annexe A - Liste des enjeux mondiaux émergents</b></p> <p>Compétence partagée. Vote États membres.</p>	<p>CX/FICS 23/26/9</p>
10	<p><b>Autres questions</b></p> <p><i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités (document non disponible).</i></p>	
11	<p><b>Date et lieu de la prochaine session</b></p> <p>Compétence États membres. Vote États membres.</p>	
12	<p><b>Adoption du rapport</b></p> <p>Compétence États membres. Vote États membres.<sup>2</sup></p>	

<sup>2</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.